

Imposer - S'imposer

Impact environnemental de la norme en milieu contraint IV : exemples de droit colonial et analogies contemporaines

Journées d'étude présidées par **Florent Garnier** (Univ. de Toulouse 1 Capitole)
Organisées par **Eric de Mari** (Univ. de Montpellier) et
Dominique Taurisson-Mouret (UMR 5815 *Dynamiques du droit*)

4-5 Avril 2019

(avec remise des versions bêta des articles)

• **Février 2020 : publication (Victoires Editions/EdiSens)**



La composante Histoire du droit des colonies (HDC) de l'UMR 5815 *Dynamiques du droit* conduit depuis plusieurs années des programmes de recherche portant sur **l'impact environnemental des normes en milieu contraint**. Ces programmes ont donné lieu à 3 ouvrages successifs (2012, 2014, 2016) publiés chez Victoires Editions (auj. EdiSens) diffusés par les Presses universitaires de France.

Après avoir travaillé sur la notion générale (tome 1), sur l'exemple de l'animal (tome 2), sur le thème de la propriété (tome 3) nous explorons **la question de l'impôt, c'est-à-dire des normes fiscales**, qui fera l'objet d'un tome 4.

Comme chaque contribuable le sait, l'impôt certes destiné au financement du service public et des politiques publiques est une des formes de contrainte les plus fortes dans les sociétés modernes. Le véhicule textuel de cette contrainte est la norme. Celle-ci peut prendre plusieurs formes et s'appliquer, c'est le sens de son impact, à diverses situations qu'elle modifie ou transforme. C'est le cas de l'environnement que nous souhaitons étudier.

Jusqu'à aujourd'hui aucune étude n'a fait le point sur les impacts de la fiscalité sur l'environnement, bien que le droit fiscal de l'environnement soit une matière émergente. Cette situation paradoxale doit être précisée et éclairée aussi bien à propos des causes de cet impact, que de ses modalités pratiques, ou de ses conséquences effectives. Deux procédés sont à ce jour mis en œuvre : la création d'impôts par la voie normative, la création

par la même voie d'avantages fiscaux. Nous nous proposons de les mettre en perspective quant à l'environnement.

Projets de taxe « verte », création (désastreuse) de taxe « carbone », avantages divers liés aux énergies renouvelables tant au bénéfice des entreprises que des particuliers, pénalisation ou non de tout emploi de produits divers (carburants, engrais) les exemples ne manquent pas. Pour autant, devant la montée des préoccupations environnementales une véritable politique à long terme n'existe pas ou fait débat. Nous pensons que si les solutions d'urgence ou d'opportunité se multiplient ainsi que le traditionnel déferlement des normes sur la question, c'est que jusqu'à aujourd'hui l'impact de ces normes n'a pas été étudié en profondeur.

Par désinvolture ou ignorance on ne mesure pas assez les effets directs et indirects des normes fiscales sur l'environnement. Tel avantage privilégie l'usage d'un carburant qui accroît la pollution des villes, tel système d'impôt, par exemple foncier, contribue ou non à la préservation des forêts, telle taxe sur les ordures ménagères modifie ou non les comportements. Le thème des contradictions entre formules de fiscalité directe ou indirecte et leur impact sur l'environnement n'est pas encore envisagé. Par exemple, l'impact des droits de douane sur l'économie outre-mer qui transforme totalement l'environnement (disparition des surfaces agricoles) n'est pas analysé (ou oublié dans des rapports).

Fidèles à notre méthodologie, nous tenons à mettre en perspective les problématiques actuelles et à les replacer dans une dynamique historique et géographique. Nous ne manquerons pas alors de distinguer l'impact de la norme fiscale sur l'environnement au cours de périodes et dans des situations où la notion même d'environnement n'existe pas (colonies, métropole avant le XIXe siècle), et dans la période contemporaine où la notion existe mais aussi se transforme.

Les interrogations ne manquent pas dans le contexte même de la thématique fiscale au sens le plus général. L'impôt ne peut-il être que la source d'« externalités négatives » (selon l'expression d'Arthur Pigaud), a fortiori lorsqu'on l'envisage à propos de ses effets sur l'environnement ? Quels biens captifs sont choisis par le créateur de l'impôt, selon des périodes et des espaces spécifiques, et quels sont leurs effets sur l'environnement ? Fonction moralisatrice de l'impôt (y compris aux colonies), part des impôts en nature, absence ou non de la prétendue « neutralité » de l'impôt, évaluation de ses fonctions réparatrices et organisationnelles, sont autant de sujets qui influencent, modifient, transforment les activités humaines, les lieux et les conditions de vie, et ce qu'on appelle de manière très générale « notre environnement ».

A cette fin, nous entendons réunir des collègues issus de spécialités (droit public, droit privé, histoire du droit) et de disciplines différentes (historiens, géographes, anthropologues, économistes) ainsi que des acteurs (fonctionnaires de l'administration fiscale, militants de l'« environnement »). De manière tout aussi singulière que dans nos trois études précédentes nous rechercherons parmi nos axes de réflexion dans un cadre de contrainte très forte, celui de notre histoire coloniale, ces impacts qui font preuve aujourd'hui tant en France qu'outre-mer et qui engagent notre avenir.

Contact : dominique.taurisson-mouret@umontpellier.fr (04 34 43 29 19)

UMR 5815 *Dynamiques du droit*, Faculté de droit de Montpellier